



SAINTONGE

Décision n° 239/2024  
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle de « Formateurs Sauveteur Secouriste du Travail » avec Carole Formation de Fronsac (33) pour Monsieur GAGNERE Cédric du 21 au 24 mai 2024 et du 3 au 6 juin 2024 pour un montant de 1 450,00 €.

Fait à Jonzac,  
Le 21 MAI 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex  
Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU